



V I L L E D E C H Â T I L L O N

D I R E C T I O N D E S R E S S O U R C E S H U M A I N E S

TEL : 01 42 31 81 81 – FAX : 01 58 07 24 30
rh.direction@chatillon92.fr

Profil de Poste :

Poste permanent

Définition du poste

Intitulé du poste	Policier Municipal – Brigade de jour
Cadre(s) d'emplois	Agent de Police Municipale

Position dans l'organisation

Direction	Police Municipale
Sous la responsabilité hiérarchique directe	Du responsable du service de Police Municipale

Mission principale

Exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Assure une relation de proximité avec la population

Activités principales

Toutes missions dévolues à la Police Municipale :

- Veiller au bon ordre, à la sûreté, la sécurité et à la salubrité publique.
- Accueillir, écouter et orienter les usagers.
- Rédaction de procès-verbaux, mains courantes, rapports d'information.
- Application des arrêtés de Police.
- Assistance aux différents services de la ville.
- Opération tranquillité vacances.
- Assurer la surveillance et le bon déroulement du conseil municipal.
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques.
- Assurer la police de la circulation, du stationnement et des marchés.
- Assurer les mises en fourrières animale et automobile.

Environnement du poste

Relations internes et externes	<p>Relations internes : les services de la ville</p> <p>Relations externes : Relations directes avec la population et ses représentants, avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, les bailleurs, les transporteurs, le milieu associatif et les partenaires sociaux et les services de la Police Nationale, du Procureur de la République</p>
--------------------------------	---

Conditions d'exercice

Modalités d'organisation du travail	<ul style="list-style-type: none">- Déplacements constants sur la commune- Travail administratif en bureau au poste de police/accueil du public- Présence par tous temps à l'extérieur- Respect du code de déontologie- Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation<ul style="list-style-type: none">- Autorisation délivrée par le préfet en cas de port d'armes avec obligation de formation
Horaires	07h-14h ou 13h-20h
Conditions d'hygiène et sécurité	Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire Application des pouvoirs de police du Maire Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

Profil

<ul style="list-style-type: none">- Gardien de Police municipale Titulaire- Bonne maîtrise du terrain- Permis B obligatoire- Maîtrise de l'outil informatique et qualités rédactionnelles exigées- Connaissance du code de la route et des décrets d'application.- Disponible, sérieux, rigoureux et diplomate.- Tenue et comportement exemplaires- Savoir faire preuve de discernement et de maîtrise dans les situations d'urgence.- Expérience équivalente d'au moins 2 ans souhaitée- Bonne condition physique ; très grande disponibilité- Formations statutaires obligatoires à jour dont FIA et FCO <p>Les agents sont armés en catégorie B. Formation à ce type d'armement souhaitée.</p>

Envoyer CV et lettre de motivation à
Monsieur le Maire, Mairie, 1 place de la Libération 92320 CHATILLON ou
candidature@chatillon92.fr